Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1998

1998/2008(INI) - 17/02/1999

En adoptant le rapport de M. John CORRIE (PPE, RU), la commission se prononce pour le renforcement du rôle de l'Assemblée paritaire. Elle se félicite que les représentants élus ACP constituent entre 75 et 85 % de l'ensemble des ACP. La commission du développement juge nécessaire que le Parlement participe aux missions d'observations de scrutins électoraux entreprises par la Commission européenne et réponde aux invitations des pays ACP d'assister au déroulement des élections présidentielles et législatives pour autant que les conditions de sécurité soient réunies, dès lors que seul un encadrement suivi des processus de démocratisation permet d'évaluer les problèmes de façon réaliste et d'enregistrer des progrès. Elle se félicite que l'Assemblée paritaire fasse de plus en plus office de forum de discussion sur les questions relatives aux besoins humains fondamentaux (accès de tous à une formation de base, à l'eau potable, aux soins de santé) ainsi que pour les questions liées à la protection de l'environnement et au domaine social. Enfin, la commission engage le Parlement à tenir dûment compte des positions de l'Assemblée paritaire lorsqu'il prendre des décisions sur les questions de politique étrangère et de développement et invite les Etats membres de l'Union, le Conseil et la Commission à faire de même.